

Sujet:
Date d'envoi:
Publication #:

ATE-infos n°11 / 2012 - octobre
2012-10-11 12:37:55
58

Association Transports
et Environnement
Section de Genève



ATE-infos - newsletter électronique de l'ATE-Genève

Au sommaire de cet ATE-infos:

- Constituante: l'ATE se positionne sur les articles concernant la mobilité
- Election au Conseil administratif de la ville de Genève: un candidat ATE
- Apéritif de fin d'année à l'arcade de l'ATE
- Offre Bonus: Mobility carsharing - jusqu'à 40% de rabais

Articles sur la mobilité dans la nouvelle constitution : un pas dans la bonne direction

L'Association transports et environnement (ATE) s'est dite à plusieurs reprises satisfaite de l'amélioration représentée par le contenu des articles sur la mobilité par rapport au texte actuel. Le bilan global est positif, même si certaines notions souhaitées par l'ATE n'ont pas été reprises. La priorité aux transports publics et à la mobilité douce qui figurait dans l'avant-projet reflétait une vision particulièrement innovante pour la mobilité.

Dans les principes, la politique de la mobilité est élaborée par l'Etat en coordonnant divers aspects (aménagement, protection de l'environnement, circulation). Nous sommes satisfaits de cette vision globale ainsi que de l'ajout de la politique de l'énergie qui figurait dans la prise de position de l'ATE du 18 février 2010, remise à la Commission n°5.

Autre élément positif, le développement conjoint du réseau et de l'offre de transports publics au niveau de l'agglomération est une condition indispensable à une croissance harmonieuse de l'agglomération. Dans la même idée de globalité, l'article sur les infrastructures (192) prévoit que le canton planifie le développement de l'agglomération à long terme que les voies de communication, infrastructures de transports publics et de mobilité douce accompagnent les projets de constructions (logement, emploi, loisirs). L'ATE ne peut que se féliciter du contenu de cet article, issu presque tel quel de sa proposition collective de 2010.

Enfin, la mention de l'encouragement de la mobilité douce est à saluer (art. 190), même si nous regrettons que la priorité aux transports publics et à la

mobilité douce qui figurait dans l'avant-projet n'ait pas été retenue.

Seul point réellement négatif, le maintien de l'alinéa sur le libre choix du moyen de transport, au caractère purement idéologique. L'expérience a en effet montré qu'il était généralement plutôt interprété comme la liberté de se déplacer en voiture. On peut cela dit aussi bien argumenter sur la liberté de choix du cycliste ou du piéton, qui est loin d'être respectée dans bien des zones du canton.

L'ATE ne se prononçant pas sur l'ensemble sur texte, pour les thématiques autres que la mobilité, nous vous proposons de vous référer au site de la FAGE (Fédération des associations genevoises) où vous trouverez le texte analysé article par article par les associations spécialisées ou l'analyse de chacune d'entre elles : www.associationsdegeneve.ch



Extrait du texte - section 8 (Mobilité)

Art. 190 Principes

¹ L'Etat élabore une politique globale de la mobilité en coordonnant les politiques de l'aménagement, de l'énergie, de la protection de l'environnement et de la circulation.

² Il facilite les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des divers moyens de transport publics et privés.

³ Il garantit la liberté individuelle du choix du mode de transport.

⁴ Il encourage la mobilité douce.

Art. 191 Transports publics

¹ L'Etat développe le réseau des transports publics et l'offre au niveau de l'agglomération.

² Il favorise l'utilisation des transports publics respectueux de l'environnement.

³ Il veille à ce qu'ils soient accessibles à l'ensemble de la population et couvrent ses besoins prépondérants.

⁴ Un établissement autonome de droit public gère les transports publics.

Art. 192 Infrastructures

¹ Le canton planifie à long terme et réalise les infrastructures nécessaires au développement de l'agglomération.

² La conception et la réalisation des voies de communication, des infrastructures de transport public et de mobilité douce accompagnent les projets de constructions dédiés au logement, à l'emploi, au commerce et aux loisirs.

³ L'Etat peut conclure des partenariats avec le secteur privé.

Un candidat membre du comité de l'ATE-Genève à l'élection au Conseil administratif de la Ville de Genève

Comme vous l'avez certainement lu ou entendu ces dernières semaines, Didier Bonny, membre du comité de notre association, est candidat indépendant à l'élection complémentaire du Conseil administratif de la Ville de Genève le 4 novembre prochain (liste N°5, « Responsabilité individuelle & Solidarité collective »). Les autres candidat-e-s sont : Guillaume Barazzone (PDC), Eric Bertinat (UDC) et Salika Wenger (PDT).

Agé de 48 ans, Didier Bonny exerce la fonction de directeur d'établissement scolaire. Président du Groupe sida Genève, il est très investi depuis de nombreuses années sur le plan associatif. Il a également une longue expérience sur le plan politique, puisqu'il a été Conseiller municipal de la Ville de Genève de 1993 à 2007 et Député de 2007 à 2009. Il se présente comme indépendant à l'élection du 4 novembre.

Il y a trois ans, Didier Bonny a rejoint le comité de l'ATE au sein duquel il se montre particulièrement actif.

Dans son programme, que vous pouvez découvrir en entier sur www.didier-bonny.ch, il fait une large place à l'environnement et à la qualité de vie, domaines chers à notre association.

Ci-dessous, quelques-unes de ses propositions :

- favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- combattre les pollutions lumineuse et sonore ;
- mettre en place un circuit continu pour la mobilité douce ;
- favoriser les chèques Vélo électriques en partenariat avec les commerces ;
- limiter l'accès des véhicules individuels au centre-ville, en offrant des alternatives (P+R aux portes de la ville) ;
- créer des zones piétonnes ;
- privilégier l'option des voies souterraines pour l'extension de la gare de Cornavin.

Apéritif de fin d'année à l'arcade de l'ATE le 4 décembre: bienvenue à tous

Mardi 4 décembre dès 18h, le comité vous invite à un apéritif de fin d'année dans ses locaux de la rue de Montbrillant 18. Entièrement réaménagée cet été, l'arcade accueille maintenant jusqu'à quatre collaborateurs, une de la

section et trois du Bureau-conseil récemment réorganisé suite au départ de son fondateur et responsable, Alain Rouiller.

Nous vous invitons donc à découvrir le nouveau visage de notre local, et partager un apéritif convivial avant les fêtes de fin d'année. Membres, soutiens, partenaires et amis, soyez les bienvenus!

Pour des raisons d'organisation, l'annonce de votre présence par email info@ate-ge.ch sera appréciée. Merci d'avance.



Offre Bonus ATE: jusqu'à 40% de rabais pour Mobility carsharing

Mobility met à votre disposition plus de 2600 véhicules sur 1300 sites de 470 localités, répartis dans toute la Suisse. Une solution particulièrement intéressante en combinaison avec le train, puisque de nombreux véhicules se trouvent dans les parking des gares de Suisse. Les membres ATE peuvent bénéficier d'un abonnement à l'essai ou d'un abonnement annuel de 190 fr. au lieu de 290 fr. [Plus d'informations.](#)

Pour l'ATE-Genève:

Valérie de Roguin, secrétaire

